

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION VIRTUELLE EN COMPLÉMENTARITÉ DE LA
CONSULTATION ÉCRITE**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-19-2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE PDA2-07 POUR
PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE DE BIOMÉTHANISATION DANS LE PARC
SCIENTIFIQUE**

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le projet de règlement numéro 1037-19-2020.

Qu'un avis public concernant la consultation écrite a été publié par la soussignée le 9 octobre 2020 et est disponible à cet endroit avec le projet de règlement et la présentation du projet : <https://www.bromont.net/wp-content/uploads/2020/10/073-Avis-public-1037-19-2020-et-1037-20-2020.pdf>

Qu'en complémentarité, une consultation publique virtuelle se tiendra par voie de visioconférence ZOOM à la date ci-dessous. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire par courriel à l'adresse courriel suivante christine.boyer@bromont.com avant le 9 novembre. Le lien ZOOM vous sera communiqué par courriel le 10 novembre en avant-midi.

- Présentation pour le public en général : **le 10 novembre 2020 à 19h00.**

Que conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il y a présentement une consultation écrite d'une durée de 15 jours. L'Assemblée publique de consultation virtuelle du 10 novembre est offerte en complémentarité et ne remplace pas la consultation écrite présentement en cours.

Que l'adoption du second projet de règlement est reportée à la séance de décembre. Voici donc le nouvel échéancier pour le règlement :

Consultation écrite : du 9 octobre 2020 au 24 octobre 2020

Consultation publique virtuelle : 10 novembre 2020

Adoption du second projet de règlement : séance du 7 décembre 2020

Avis public pour le droit de signer une demande d'approbation référendaire : semaine du 7 décembre

Adoption du règlement : séance de janvier, date à déterminer

Approbation par la MRC : à déterminer

Date d'entrée en vigueur : selon l'approbation de la MRC

Donné à Bromont, ce 22^e jour d'octobre 2020.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate